

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [skhattabi-csslaval-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/62814860b25d5c6fe2b5d050>

Date d'obtention : 2026-02-13 18:58:18

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Il est important d'évaluer les enjeux et les risques pour les élèves concernés, d'intervenir de façon bienveillante puis mobiliser les ressources nécessaires. Assurer un suivi pour permettre la sécurité et de prévenir la répétition de la situation.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Que chaque situation est différente. De respecter leur confidentialité. D'évaluer avec importance chaque élément amener à nous.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

La plus délicate est l'évaluation de la situation puisqu'elle demande de considérer plusieurs facteurs à la fois.